

# BUREAU

## Séance du 12 mai 2025

Date de Convocation : 7 mai 2025

Quorum : 3

Présents : 4

M. Marc FLEURET, M. Régis BLANCHET, M. Pierre ROUSSEAU, M. Jean-Marc SEVAULT

Absents : 1

Mme Florence PETIPEZ

Pour : 4

M. Marc FLEURET, M. Régis BLANCHET, M. Pierre ROUSSEAU, M. Jean-Marc SEVAULT

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

### **Délibération BU\_20250512\_02**

### **Sortie de biens meubles roulants, non roulants et autres matériels de l'inventaire.**

**VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)**

**1 membre(s) étant absent(s)**

### **LE BUREAU**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Considérant la nécessité de mettre à jour l'inventaire et l'état de l'actif ;

Considérant qu'il convient de réformer différents biens meubles roulants, non roulants et autres matériels inutilisés par les services ;

Considérant que le véhicule Fuso Master (MEA - Moyen Élévateur Aérien) immatriculé FL 207 AG n'est pas réparable ;

Considérant que le véhicule Renault Kangoo immatriculé FV 008 BZ n'est pas réparable ;

**SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE L'INDRE**

-----

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>.** La sortie de biens meubles roulants, non roulants et autres matériels de l'inventaire mentionnés dans l'annexe ci-jointe, est approuvée.

**Article 2.** Le véhicule Fuso Master (MEA - Moyen Élévateur Aérien) immatriculé FL 207 AG, acheté en 2019, pour le prix de deux cent seize mille six cent quatorze euros et quarante centimes (216 614,40 euros) inscrit à l'inventaire sous le numéro 201911570, est réformé, sorti du fichier de l'inventaire et cédé à MMA IARD pour la somme de 129 000,01 euros.

**Article 3.** Le véhicule Renault Kangoo immatriculé FV 008 BZ, acheté en 2020, pour le prix de vingt mille quatre vingt six euros et douze centimes (20 086,12 euros) inscrit à l'inventaire sous le numéro 2020211998, est réformé, sorti du fichier de l'inventaire et cédé à MMA IARD pour la somme de 9 420 euros,

**Article 4.** Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à signer tout document se rapportant aux sorties d'inventaire ainsi que les éventuelles cessions avec contreparties financières.

**Marc FLEURET**